



6 ÈME ÉDITION



Grand Prix International Cycliste ISBERGUES

Pas-de-Calais Féminin

ROADBOOK OFFICIEL
GUIDE TECHNIQUE



17
Dimanche septembre
2023

Trophée



Ville d'Isbergues

SPORTS
59/62



62 Pas-de-Calais
Mon Département

Région
Hauts-de-France

Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

crédit photo : Pierre Willemetz - Design : Christophe Wozny

ORGANISATION

L'organigramme

Les Présidents d'honneur :

Roland HUGUET, Guy-Michel DUPONT.

Président de l'organisation : Jean-Claude WILLEMS.

Vice-Présidents : Eric MALINGUE, Olivier MOLON, Pierre WILLEMETZ.

Trésorière : Pauline GALLOIS, adjoint : Daniel IZING.

Secrétaire : Claudie FARDEL, adjoints : Christophe WOZNY et Thibault DEPRIESTER.

Responsable Circuit et sécurité : Thibault DEPRIESTER.

Responsable signaleurs : Alfred COURCEL (secteur d'Isbergues).

Responsable fléchage : Jacques DUPLOUY et Alfred COURCEL.

Sonorisation et liaison radio : Serge VINCENT.

Invités véhicules : Nicolas TRINEL, Fabrice FANIEN et son équipe.

Responsable permanence : Claudie FARDEL.

Coordination contrôle médical : José LHERBIEZ et Michel MOLLET.

Coordination protocole : Pauline GALLOIS.

Coordination équipes : Nancy RUELLE et Christophe WOZNY.

Assistance liaison infos course : Maxime PLANQUE.

Relation presse : Philippe VINCENT.

Accueils invités : Claudie FARDEL et son équipe.

Accueils officiels course : José LHERBIEZ et Guy MICHEL DUPONT.

Responsable restauration : Micheline DAUTRICHE et son équipe.

Coordination assurances : Jean-Luc DAMBRUNE.

Responsable logistique salles et ligne d'arrivée : David BEZILLE et son équipe.

Responsable village : Sébastien CARNET et son équipe.

Responsable de la caravane publicitaire, et des partenaires : Dany PENIN.

Service civique : Elisa MAYEUX.

Les officiels

Le Président du jury : Luc GEYSEN.

Les Commissaires UCI : Jean-Marc PERROT, Alexandre NOUHAUD.

Les Commissaires UCI MOTOS : Patrick PARIS, Bénédicte DUFOUR.

Juge à l'arrivée : Emmanuel DENAVEAU.

Commissaire voiture balai : Camille BEUGNY et Bernard JUTEAU.

Délégué FFC : Gilles ZOPPI.

Info radio course : Christelle REILLE.

Président de l'organisation : Jean-Claude WILLEMS.

Directeur de course : Marc DUQUESNOY.

Directeur général : Christophe WOZNY.

Directeur général adjoint : Guy MICHEL DUPONT.

Régulatrice : Catherine AMOURETTE.

Ardoisier : Jean-Charles LAIGLE.

Prix spéciaux : Clément LECLERC.

Sécurité course : M.S.O. Evènementiel.

Escorte officielle : EDSR du Pas-de-Calais.

Equipe médicale : Dr Xavier COCHEZ, assisté de Ludivine LAMAND.

Equipe médicale : Dr Nicolas COUROUBLE, assisté d'Amélie WISSOCQ.

Ambulances : SCHOONHEERE.

Dépannage neutre : Assistance Sport Media.

Radio course : MOTOCOMM.

Photo finish : MATSPORT.

Speakers officiels : Daniel MANGEAS et Michel GELIZE.

Info public : Herman BROODCORENS.

Les membres permanents du comité d'organisation :

Raymond CATEZ, Romain CATEZ, Arnaud BEUGNY, Emmanuel BEUGNY, Eric BOULOGNE, Jean-Claude BREUSE, Dominique BRIEF, Maïté CORRIETTE, Monique DAMBRUNE, Virginie DAMBRUNE, Jocelyne DAVE, Claude DA SYLVA, Joelle DECUYPER, Mathieu DENDRAËL, Thomas DEQUENNE, Julien DESTREZ, Mathieu DEVAUX, Geneviève DUPONT, Dany DELASSUS, Fabrice FANIEN, Corentin GUISSÉ, Samuel GROBELNY, Muriel HELLEBOID, Thomas HENRON, Monique IZING, Dominique JAZINSKI, Amandine JOSEPH, Antoine LAIR, Bernard LAIR, Jérôme LECOCQ, Emile LECOCQ, Laetitia LECOCQ, Gilles LEFEBVRE, Yvonne LEGRAND, Joce lyne LELEU, Maryse LETURGIE, Ludovic LEROUX, Danielle MENU, Gérard MENU, Marie-Paule MOLLET, Michel MOLLET, Olivier MOLLET, Philippe OURDOUILLIE, Bryan PAUCHET, Richard PONCHEL, Francis POUILLE, Hélène SCOTTE, Rémy SZCZEPANIAK, Frédéric VANDENBOOGAERDE, Françoise WIDENT, Michel WIDENT, Jean-Yves WILLEMS, Monique WILLEMS.

Photographe officiel : Pierre WILLEMETZ.

Webmaster/conception et création graphique : Christophe WOZNY.

Réseaux sociaux : Pierre WILLEMETZ, Christophe WOZNY.

Impression : Imprimerie HECHTER - VENDIN-LES-BETHUNE.

Le Palmarès

2018	Lauren KITCHEN
2019	Christine MAJERUS
2020	Chloé HOSKING
2021	Charlotte KOOL
2022	Chiara Consonni



Grand Prix International Cycliste
ISBERGUES
Pas-de-Calais Féminin

Permanences

PERMANENCE GENERALE DE DEPART

Hôtel de ville,
5 Place Emile Basly à Isbergues.
Tél : (+33)(0)3.21.61.30.80.

DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2023

de 7h15 à 10h00 Ouverture de la permanence de course à l'hôtel de ville, Place Emile Basly à Isbergues.
de 7h15 à 8h20 Accueil des groupes sportifs salle d'honneur de l'hôtel de ville, Place Emile Basly à Isbergues, distribution des accréditations et distribution des documents officiels aux suiveurs.
 Montage et réglage des équipements radio sur le parking des véhicules officiels.

8h35 Réunion des Directeurs sportifs, organisation et officiels UCI et délégués FFC, à la salle d'honneur de l'hôtel de ville.

de 8h00 à 10h00 Montage et réglage des équipements radio sur le parking des véhicules officiels.

de 8h00 à 10h00 Accréditation presse et médias, salle presse en mairie, 5 Rue Emile Basly, 62330 Isbergues.
9h30 Réunion des chauffeurs, salle bleue, à l'espace VIP restauration.

OPERATIONS de DEPART

de 9h25 à 10h25 Présentation des équipes et signatures sur le podium protocolaire, selon le planning établi par l'organisateur.
10h35 Appel des coureuses sur la ligne de départ, RD186 à l'intersection de la rue de Pologne.
10h40 Départ fictif donné par Monsieur le Maire d'Isbergues, David Thellier.

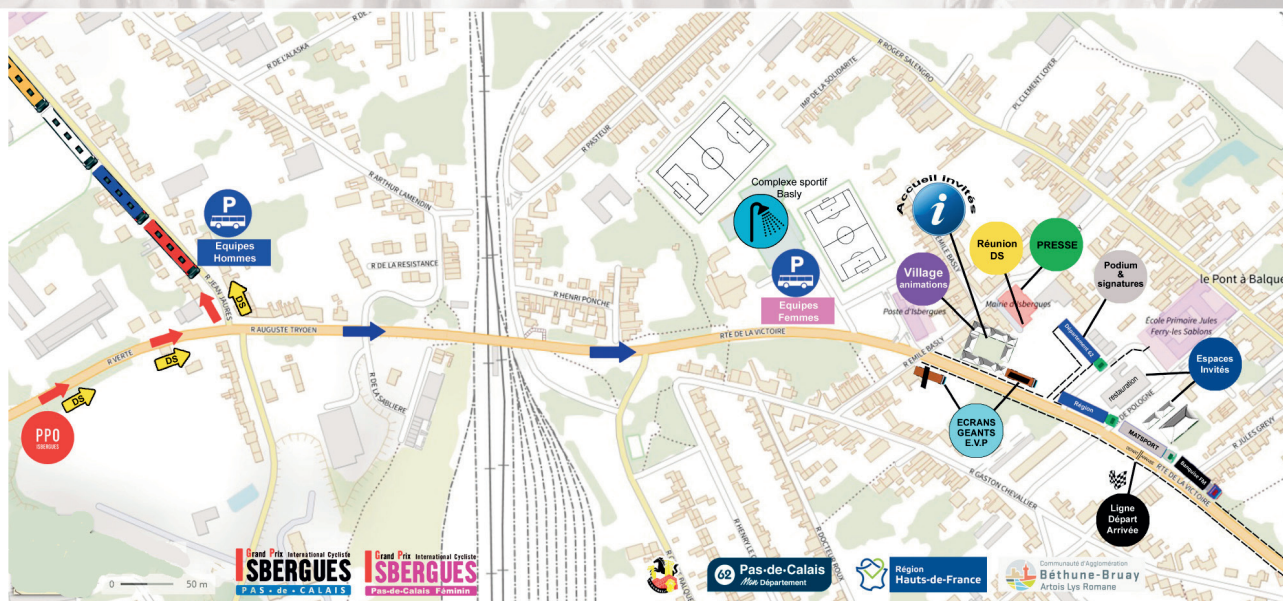
OPERATIONS d'ARRIVEE

13h00 Ouverture de la permanence de course à l'hôtel de ville, Place Emile Basly à Isbergues.
14h15 Cérémonie protocolaire sur le car podium du Conseil Régional des Hauts de France.

Présentation sur le podium des coureuses primées selon les règlements particuliers de l'épreuve et de la Coupe de France FDJ ELITE FEMMES 2023.

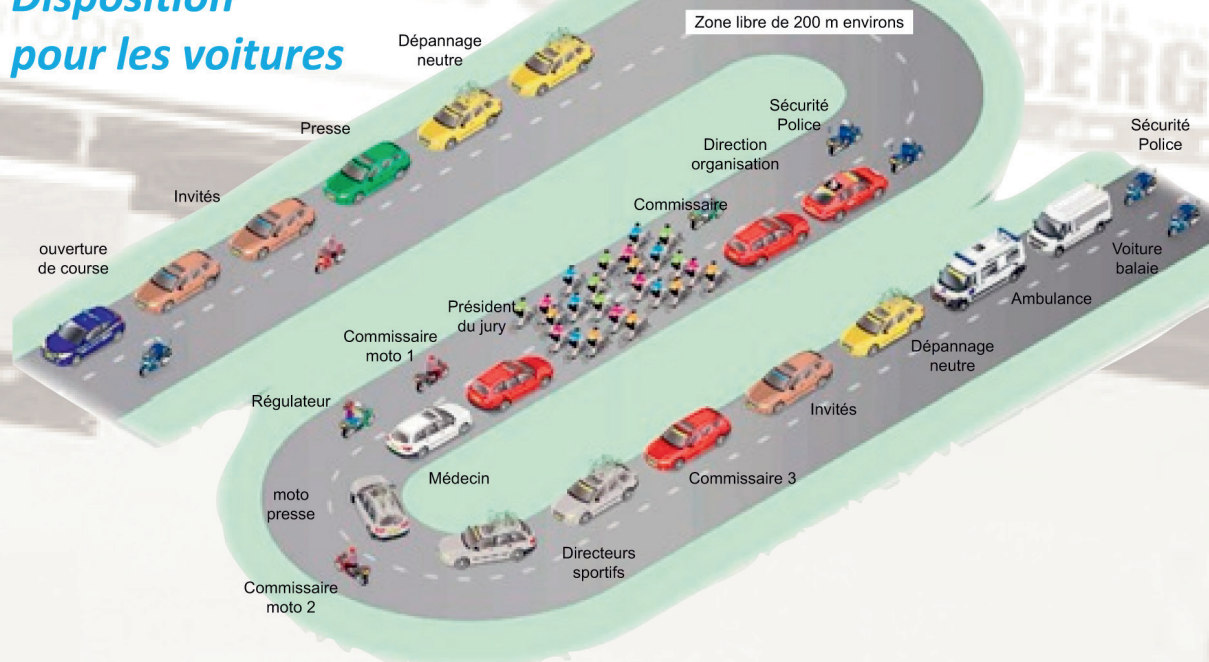


Plan Général ZONE d'arrivée et de Départ



Merci de respecter scrupuleusement le stationnement sur les parkings pour l'épreuve FEMMES (complexe sportif Emile Basly)

Disposition pour les voitures



1 VEHICULES OFFICIELS

Les véhicules officiels seront stationnés sur le parking véhicules officiels situé rue Grévy (voir plan départ/arrivée). A 10h20, les chauffeurs prendront possession de leur véhicule et iront se placer sur la RD186 sur la ligne de départ.

Se placeront devant le peloton :

- La voiture du directeur de course.
- La voiture du directeur général et directeur général adjoint.
- La voiture du juge à l'arrivée.
- La voiture du commissaire 1.
- La voiture de l'inspecteur médical.
- La voiture du délégué FFC.
- Les motos des commissaires.
- Les motos info, régulateur, ardoisier et des classements intermédiaires

Se placeront derrière le peloton :

- La voiture du président du jury
- La voiture du commissaire 2
- Les voitures des médecins de course
- Les ambulances

A l'arrivée de l'épreuve, les chauffeurs déposeront les officiels sur la ligne d'arrivée et rejoindront le parking véhicules invités.

2 VEHICULES DE DEPANNAGE NEUTRE

Les véhicules de dépannage neutre seront également stationnés sur le parking véhicules officiels situé rue Jules Grevy (voir plan départ/arrivée). A 10h20, les chauffeurs prendront possession de leur véhicule et iront se placer sur le RD 186 sur la ligne de départ.

Deux voitures et une moto se placeront devant le peloton. La 3ème voiture se placera derrière les directeurs sportifs. A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit et prendre la déviation, 300 m avant la ligne d'arrivée sur le côté droit de la chaussée.

3 VEHICULES DES DIRECTEURS SPORTIFS

Les véhicules des directeurs sportifs seront stationnés sur la RD186 au niveau de la poste (voir plan départ/arrivée). Aussitôt le départ de l'épreuve, ils prendront place derrière le peloton dans l'ordre désigné par le tirage au sort.

A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit et prendre la déviation (300 m avant la ligne d'arrivée sur le côté droit de la chaussée).

4

Extrait du règlement de l'Union Cycliste Internationale :

art. 2.2.035

Tous les suiveurs à l'échelon course, sauf les journalistes accrédités et les invités d'honneur qui ne conduisent pas de véhicule, doivent être porteur d'une licence.

La voiture des équipes doit avoir à son bord un directeur sportif licencié en tant que tel, comme responsable du véhicule. Pour les véhicules des équipes enregistrées auprès de l'UCI, ce directeur sportif devra de plus être enregistré en tant que tel auprès de l'UCI.

art. 2.2.036

Il est interdit à tous les suiveurs de jeter quelque objet que ce soit le long du parcours.

art. 2.2.037

Toute asperion à partir d'un véhicule est interdite.

4 VEHICULES DE PRESSE

Les véhicules de presse seront stationnés sur le parking «Presse» situé, rue Grévy (voir plan départ/arrivée).

A 10h20, les chauffeurs prendront possession de leur véhicule et iront se placer sur le RD 186 devant le peloton. Durant l'épreuve, les motos (presse, radio, ...) ne peuvent en aucun cas « stationner » immédiatement devant le peloton.

A l'arrivée de l'épreuve, ces véhicules devront quitter le circuit avant le dernier tour et prendre la déviation (300 m avant la ligne d'arrivée sur le côté droit de la chaussée).

5 VEHICULES DES INVITES

Les véhicules d'invités seront stationnés sur le parking «Véhicules Invités» situé près du village V.I.P. Ils partiront après le 1er tour de la boucle locale d'Isbergues. Ils devront la quitter après un tour de boucle finale et rejoindre le parking «Véhicules invités».

6 AMBULANCES ET VOITURE BALAI

Ces véhicules ont obligation de passer la ligne d'arrivée.

7 VEHICULES PRIORITAIRES

Un disque rouge sera apposé sur les véhicules prioritaires, leur donnant la priorité de passage dans tous les cas.

Dans le cadre de la lutte contre le dopage, le comité d'organisation du GPI se réserve le droit d'interdire l'inscription à son épreuve de toute équipe ou concurrent qui porterait atteinte à son image et à sa réputation.

ARTICLE 01 ORGANISATION.

La 6ème édition du Grand Prix d'ISBERGUES Pas-de-Calais Féminin est organisée par l'association pour l'organisation du Grand Prix d'Isbergues, sous les règlements de la Fédération Française de cyclisme. Elle se dispute le dimanche 17 septembre 2023.

ARTICLE 02 TYPE D'EPREUVE.

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Dames Elite. Elle est inscrite au calendrier mondial de l'UCI.

L'épreuve est classée en classe WE 1.2 Conformément au règlement UCI et au barème de l'article 2.10.008, elle attribue les points suivants : 40, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 3, 3, 3 pour les 10 premiers coureuses classés.

ARTICLE 03 PARTICIPATION.

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : Féminines UCI, équipes Nationales, équipes Régionales ou de club, équipes mixtes.

Le nombre de coureuses par équipes est de minimum 4 et de maximum 6 coureurs.

Le nombre maximum de participantes est limité à 176. L'inscription des participantes se fait par équipe.

ARTICLE 04 PERMANENCE.

La permanence de départ se tient le dimanche 17 septembre 2023 de 7h15 à 10h00 à l'hôtel de ville, Place Émile Basly à Isbergues.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se font à l'hôtel de ville, Place Émile Basly à Isbergues, de 7h15 à 8h20 le dimanche 17 septembre 2023.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement U.C.I., en présence des membres du Collège des Commissaires, est fixée à 8h35 le dimanche 17 septembre 2023 et aura lieu à l'hôtel de ville, Place Émile Basly à Isbergues.

La permanence d'arrivée se tient le dimanche 17 septembre de 13h00 à 15h30 à l'hôtel de ville, place Emile Basly.

ARTICLE 05 RADIO-TOUR.

Les informations course seront émises sur la fréquence de 157.575 MHz.

ARTICLE 06 ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE.

Le service d'assistance technique neutre est assuré par Assistance Sport Media. Le service est assuré au moyen de 2 voitures et 1 moto.

ARTICLE 07 DEPART.

Les concurrents doivent se présenter sur le podium protocolaire pour le contrôle des signatures en tenue de course. Pour une organisation optimale, la liste contenant les horaires de passage des équipes sur le podium protocolaire pour la signature sera envoyée au préalable au directeur sportif de chaque équipe.

ARTICLE 08 DELAIS D'ARRIVEE.

Toute compétitrice arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenue au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur (Article 2.3.039 du règlement UCI).

Toute compétitrice en groupe ou isolée, pointée à plus de 10 minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course.

ARTICLE 09 PRIX.

La dotation de l'épreuve, conformément au barème UCI, s'élève à 2.560 € répartis entre les 20 premiers coureuses du classement officiel selon le barème suivant :

Class.	1ère	2ème	3ème	4ème	5ème
Prix €	485	325	240	200	160

Class.	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème
Prix €	140	130	120	100	60

Class.	11ème	12ème	13ème	14ème	15ème
Prix €	60	60	60	60	60

Class.	16ème	17ème	18ème	19ème	20ème
Prix €	60	60	60	60	60

ARTICLE 10 CLASSEMENTS.

10.0 - PODIUM :

Les trois premières de l'épreuve récompensés par :
1ère du classement : Ville d'Isbergues,
2ème du classement : Crédit Mutuel,
3ème du classement : CCI Artois Hauts-de-France.

10.1 - PRIX DES MONTS :

Le classement est disputé sur l'ensemble des 6 monts répertoriés dans l'épreuve. A chaque mont sont attribués : 5 points à la 1er coureuse, 3 points à la 2ème et 1 point à la 3ème. Le classement final se fait par addition des points. Pour le départage en cas d'égalité et conformément à l'article 2.3.037 du règlement UCI, le départage se fait directement par la place à l'arrivée.

Une prime d'un montant de 300€, attribuée par « THYSSENKRUPP », récompense la 1ère de ce classement.

10.2 - PRIX DES SPRINTS :

Le classement du Prix des Sprints est disputé sur l'ensemble des 3 sprints répertoriés dans l'épreuve. A chaque sprint sont attribués : 5 points à la première coureuse, 3 points à la seconde et 1 point à la troisième coureuse.

Le classement final se fait par addition des points. Pour le départage en cas d'égalité et conformément à l'article 2.3.037 du règlement UCI, le départage se fait directement par la place à l'arrivée.

Une prime d'un montant de 300€, attribuée par « TOYOTA FG AUTOMOBILES », récompense la 1ère de ce classement.

10.3 - PRIX DE LA COMBATIVITE :

Une prime d'un montant de 150€ attribuée par « EUROVIA », récompense la concurrente la plus combative, qui est désignée par la Direction de course.

10.4 - PRIX DE LA MEILLEURE JEUNE :

Une prime d'un montant de 100€ attribuée par le « CONSEIL REGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE » récompense la meilleure jeune, née depuis le 1er janvier 1997, au classement général officiel de l'épreuve.

10.5 – SPRINT « LE 62 » :

Le « CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS », attribue une prime d'un montant de 100€ à la coureuse qui passera la première sur la ligne du Sprint « le 62 » sur la commune de EPS.

10.6 – MEILLEURE EQUIPE :

Le classement par équipe est établi par addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe. Pour le départage en cas d'égalité et conformément à l'article 2.3.044 du règlement UCI, le départage se fait par l'addition des places obtenues par leurs trois premières coureuses, en cas de nouvelle égalité, les équipes seront départagées par la place de leur meilleure

coureuse.

Toute équipe réduite à moins de trois coureuse est éliminée du classement général par équipes.

Une prime d'un montant de 200€ attribuée par « Extrem Visuel Production », est versée à l'équipe terminant première de l'épreuve.

10.7 – CLASSEMENT DE LA MEILLEURE REGIONALE :

Une prime de 100€, attribuée par « APERAM ISBERGUES », récompense la coureuse régionale, née ou licenciée dans la région Hauts-de-France, la mieux classée à l'arrivée.

10.8 – DOSSARD VERT :

La coureuse désignée « Dossard Vert » reçoit une prime de 100€, attribuée par « SMH MUTUELLE HAUTS DE FRANCE », elle est désignée par la direction de course pour être la plus respectueuse des consignes environnementales fixées par l'organisation.

10.9 – PRIX DE LA FAIR-PLAY :

La coureuse désignée la plus « Fair-Play » du peloton reçoit une prime de 100€, attribuée par la société « COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE BRUAY LYS ROMANE ». elle est désignée par la direction de course pour être la plus respectueuse du règlement et du respect de l'adversaire. En ce qui concerne les prix spéciaux, il est rappelé que pour pouvoir prétendre à ces primes, les lauréates devront avoir terminé l'épreuve, figurer au classement final et participer à la cérémonie protocolaire. Ces primes seront versées par la F.F.C. en même temps que les primes de la course.

ARTICLE 11 ANTIDOPAGE.

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi en vigueur. Les opérations de contrôle médical s'effectuent, sous l'autorité de l'UCI et des officiels désignés, à proximité de la ligne d'arrivée.

ARTICLE 12 PROTOCOLE.

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI, les concurrentes suivantes doivent se présenter au protocole :

- Les 3 premières de l'épreuve.
- La lauréate du « Prix des Monts ».
- La lauréate du « Prix des Sprints ».
- La lauréate du « Sprint Le 62 ».
- La meilleure jeune de l'épreuve.

Protocole Coupe de France FDJ.

Elles se présenteront au podium protocolaire dans un délai maximum 10 minutes après leur arrivée.

En cas d'absence sur le podium des concurrentes, l'Organisateur se réserve le droit de prendre certaines dispositions comme la non-remise des primes.

- L'équipe 1ère du « Classement par équipe ».
- Elle sera représentée par au moins 3 de ses coureurs.
- Le lauréat du « Prix de la Combativité ».
- Le meilleur régional.
- Le lauréat du « Dossard vert ».
- Le lauréat du « Flair-play ».

Ils se présenteront au podium protocolaire dans un délai maximum 10 minutes après leur arrivée.

En cas d'absence sur le podium des coureurs, l'Organisateur se réserve le droit de prendre certaines dispositions comme la non-remise des primes.

ARTICLE 13 PENALITES.

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

ARTICLE 14 COUPE DE FRANCE.

La 6ème édition du Grand Prix d'ISBERGUES Pas-de-Calais Féminin est une épreuve de la Coupe de France FDJ ELITES, dont le règlement spécifique est applicable à l'épreuve.





Le présent règlement complète les règlements de l'UCI et de la Ligue Nationale de Cyclisme. Etant un règlement spécifique, il déroge, le cas échéant, aux dispositions contraires des autres règlements de l'UCI. La Coupe de France FDJ Femme de cyclisme sur route est la propriété exclusive de la Ligue Nationale de Cyclisme.

ARTICLE 01 PREAMBULE.

La Coupe de France Elite Femmes FDJ est un challenge organisé par la Fédération Française de Cyclisme qui porte sur une sélection d'épreuves françaises inscrites au calendrier UCI Women Elite (Classe 1.1 et 1.2). Toutes les épreuves se dérouleront selon les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI). Etant un règlement spécifique, il déroge, le cas échéant, aux dispositions contraires des autres règlements de l'UCI. La Coupe de France Elite Femmes FDJ est la propriété exclusive de la FFC.

ARTICLE 02 LISTE DES EPREUVES.

Dates	Epreuves
16 avril 2023	Grand Prix de Chambéry
5 mai 2023	La Classique Morbihan
4 juin 2023	Alpes Grésivaudan Classic
1er août	Kreiz Breizh Elites Dames
13 août 2023	La Picto-Charentaise
10 septembre 2023	La Choralis Fourmies Féminine
17 septembre 2023	Grand Prix d'Isbergues Féminin

ARTICLE 03 PARTICIPATION.

Les organisateurs invitent obligatoirement les équipes françaises suivantes : UCI Women's WorldTeams, Equipes Continentales Femmes UCI et les équipes labellisées National 1 Femmes.

Les UCI Women's WorldTeams françaises et les Equipes Continentales Femmes UCI françaises ont une obligation de participation à chaque épreuve comptant pour la Coupe de France Elite Femmes FDJ.

Sur l'ensemble des épreuves, il sera autorisé une seule non-participation. En cas de non-participation à plus d'une épreuve, l'équipe absente sera pénalisée de 60 points par épreuve au Classement Général par équipe. Les équipes labellisées National 1 Femmes seront systématiquement invitées sur chaque épreuve comptant pour la Coupe de France Elite Femmes FDJ par les organisateurs. Avant le 31 janvier 2023, les N1 Femmes renseigneront auprès de la FFC les épreuves auxquelles elles désirent participer. Le choix de ces épreuves est définitif.

Chaque organisateur peut, en outre, attribuer des Wildcards à des équipes de clubs, équipes mixtes et/ou équipes régionales.

Les concurrentes à qui un transfert a été octroyé après le 1er mars ne pourront pas participer à la Coupe de France Elite Femmes FDJ.

Pour l'ensemble des équipes, les frais de déplacement se traitent de gré à gré.

ARTICLE 04 CLASSEMENT.

L'ensemble des équipes retenues selon l'article 3 entrent en ligne de compte pour les points de la Coupe de

COUPE DE FRANCE ELITE FEMMES FDJ | REGLEMENT 2023

FFC/DAS | 18-03-2022 | Page 4 sur 6
France Elite Femmes FDJ.

La Coupe de France Elite Femmes FDJ comporte quatre classements pour l'ensemble des concurrentes et des équipes au départ (françaises et étrangères) :

- Classement individuel
- Classement par équipes*
- Classement Sprints
- Classement Grimpeurs*équipes étrangères : si participation à plus de 50% des épreuves.

4.1 – Classement individuel

Le classement général individuel s'établit en additionnant les points individuels gagnés par les concurrentes

sur chaque épreuve.

Sont attribués à chaque épreuve aux 25 premières concurrentes :

- 1ère 35 pts 6ème 20 pts 11ème 15 pts 16ème 10 pts 21ème 5 pts
- 2ème 30 pts 7ème 19 pts 12ème 14 pts 17ème 9 pts 22ème 4 pts
- 3ème 26 pts 8ème 18 pts 13ème 13 pts 18ème 8 pts 23ème 3 pts
- 4ème 24 pts 9ème 17 pts 14ème 12 pts 19ème 7 pts 24ème 2 pts
- 5ème 22 pts 10ème 16 pts 15ème 11 pts 20ème 6 pts 25ème 1 pt

En cas d'ex-æquo, les concurrentes sont départagées par le plus grand nombre de premières places et, le cas échéant, de 2èmes, puis de 3èmes places. En cas de nouvelle égalité, c'est le meilleur classement lors de la dernière manche qui les départage.

Un maillot sera remis à la leader dans le classement individuel après chaque épreuve. Ce maillot sera porté en course.

4.2 – Classement par équipe

Les trois premières concurrentes de chaque équipe sont retenues. Le classement s'effectue par l'addition des places réelles obtenues dans l'épreuve. En cas d'ex-æquo, c'est la meilleure place à l'arrivée qui départage les équipes. L'équipe qui obtient le moins de points est classée première.

- Les équipes ainsi classées reçoivent respectivement :
- 1ère 35 pts 6ème 20 pts 11ème 15 pts 16ème 10 pts 21ème 5 pts
- 2ème 30 pts 7ème 19 pts 12ème 14 pts 17ème 9 pts 22ème 4 pts
- 3ème 26 pts 8ème 18 pts 13ème 13 pts 18ème 8 pts 23ème 3 pts
- 4ème 24 pts 9ème 17 pts 14ème 12 pts 19ème 7 pts 24ème 2 pts
- 5ème 22 pts 10ème 16 pts 15ème 11 pts 20ème 6 pts 25ème 1 pt

En cas d'ex-æquo, les équipes sont départagées par le plus grand nombre de premières places et, le cas échéant, de 2ème, puis de 3èmes places.

En cas de nouvelle égalité, c'est le dernier classement qui les départage.

4.3 – Classements Sprints

Un classement des sprints sera établi dans toutes les épreuves.

Par épreuve, 3 sprints au minimum, entreront en ligne de compte. Ils seront dotés de 5, 3 et 1 points chacun pour les trois premières concurrentes. Le classement général des sprints s'établit en additionnant les points gagnés par les concurrentes sur chaque épreuve.

En cas d'égalité au classement, le nombre de victoires sur les classements sprints sera pris en considération.

En
COUPE DE FRANCE ELITE FEMMES FDJ | REGLEMENT 2023

FFC/DAS | 18-03-2023 | Page 5 sur 6

cas de nouvelle égalité, la position des concurrentes dans le dernier classement sprint sera prise en compte.

4.4 – Classements Grimpeurs

Lors des épreuves dans lesquelles il y a des points à gagner, un classement Grimpeur sera établi.

Par épreuve, chaque grimpeur entrera en ligne de compte. Ils seront dotés de 5, 3 et 1 points chacun pour les

trois premières concurrentes. Le classement général des grimpeurs s'établit en additionnant les points gagnés

par les concurrentes sur chaque épreuve.

En cas d'égalité au classement, le nombre de victoires sur les classements grimpeurs sera pris en considération.

En cas de nouvelle égalité, la position des concurrentes dans le dernier classement grimpeur sera prise en compte.

ARTICLE 05 CEREMONIE PROTOCOLAIRE.

A l'issue de chaque épreuve, les concurrentes suivantes sont attendues dans les 10 minutes au podium protocolaire :

- Les trois premières de l'épreuve,
- La leader du classement général individuel de la Coupe de France Elite Femmes FDJ ou, en son absence, son.sa directeur.rice sportive,
- Les prix spéciaux de l'épreuve,
- Un maillot est remis à la leader de la Coupe de France Elite Femmes FDJ ou en son absence son. sa directeur.rice sportive.

A l'issue de la dernière épreuve :

- Les trois premières de la dernière épreuve,
- La lauréate du classement général individuel final de la Coupe de France Elite Femmes FDJ ou, en son absence, son.sa directeur.rice sportive,
- Les prix spéciaux de l'épreuve,
- La lauréate du classement Grimpeurs final de la Coupe de France Elite Femmes FDJ ou, en son absence, son.sa directeur.rice sportive,
- La lauréate du classement Sprints final de la Coupe de France Elite Femmes FDJ ou, en son absence, son.sa directeur.rice sportive,
- l'équipe vainqueur du classement général par équipes avec son.sa directeur.rice sportive,

ARTICLE 06 PRIX.

Le total des prix de la Coupe de France Elite Femmes FDJ est de 10 000,00 €

CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL FINAL

- 1ère 2 000,00 €
- 2ème 1 400,00 €
- 3ème 800,00 €
- 1ère française 800,00 €
- 2ème française 600,00 €
- 3ème française 500,00 €

CLASSEMENTS ANNEXES FINAUX

- 1ère du Classement Général Sprints 500,00 €
- 1ère du Classement Général Montagne 500,00 €

CLASSEMENT GENERAL FINAL

- 1ère équipe 1 500,00 €
- 1ère équipe National 1 1 400,00 €

ARTICLE 07 ETHIQUE.

Toute concurrente convaincue de l'usage de substances dopantes et méthodes de dopage pendant la saison, sera exclue du classement de la Coupe de France Elite Femmes FDJ.

Toute concurrente faisant l'objet d'une procédure disciplinaire en matière de dopage sera provisoirement retirée du classement jusqu'à décision finale de la procédure disciplinaire.

Le cas échéant, les prix attribués devront être restitués et seront transmis à l'ayant droit en cas de correction du classement

ARTICLE 08 CAS NON PREVU.

• Article 9 – cas non prévus
Les cas non prévus par ce règlement spécifique seront soumis à la Commission Route Nationale et si besoin au Bureau Exécutif de la FFC.
Les décisions prises sont irrévocables et sans appel.



EQUIPES PARTICIPANTES

UCI WOLRD TOUR TEAM

FDJ-SUEZ



UCI CONTINENTAL TEAMS

LABORAL KUTXA -
FUNDACION EUSKADI



UAE
DEVELOPPEMENT-TEAM



TEAM GROUPE
ABADIE



ST MICHEL
MAVIC-AUBER 93



HESS CYCLING TEAM



DUOLAR
CHEVALMEIRE



PARKHOTEL
VALKENBURG CT



BEPINK



CYNISCA
CYCLING



TEAM COOP-HITEC
PRODUCTS



COFIDIS
WOMEN TEAM



TEAM GRAND EST
KOMUGI-LA FABRIQUE



ARKEA
PRO CYCLING TEAM



LIFEPLUS
WAHOO



TORELLI



PROXIMUS
ALPHAMOTORHOMES
DOLTCINI - CT



AWOL O'SHEA



GT KRUSH
REBELLEASE



NATIONAL 1 TEAMS

VELO CLUB MORTEAU
MONTBENOIT



HUTCHINSON - LDN



KDM-PACK
CYCLING TEAM



LANESTER WOMEN
BRETAGNE SUD



TEAM FEMININ
HAUTS-DE-FRANCE



UVCA TROYES



DD GROUP - ISOREX
NOAQUA CYCLING TEAM

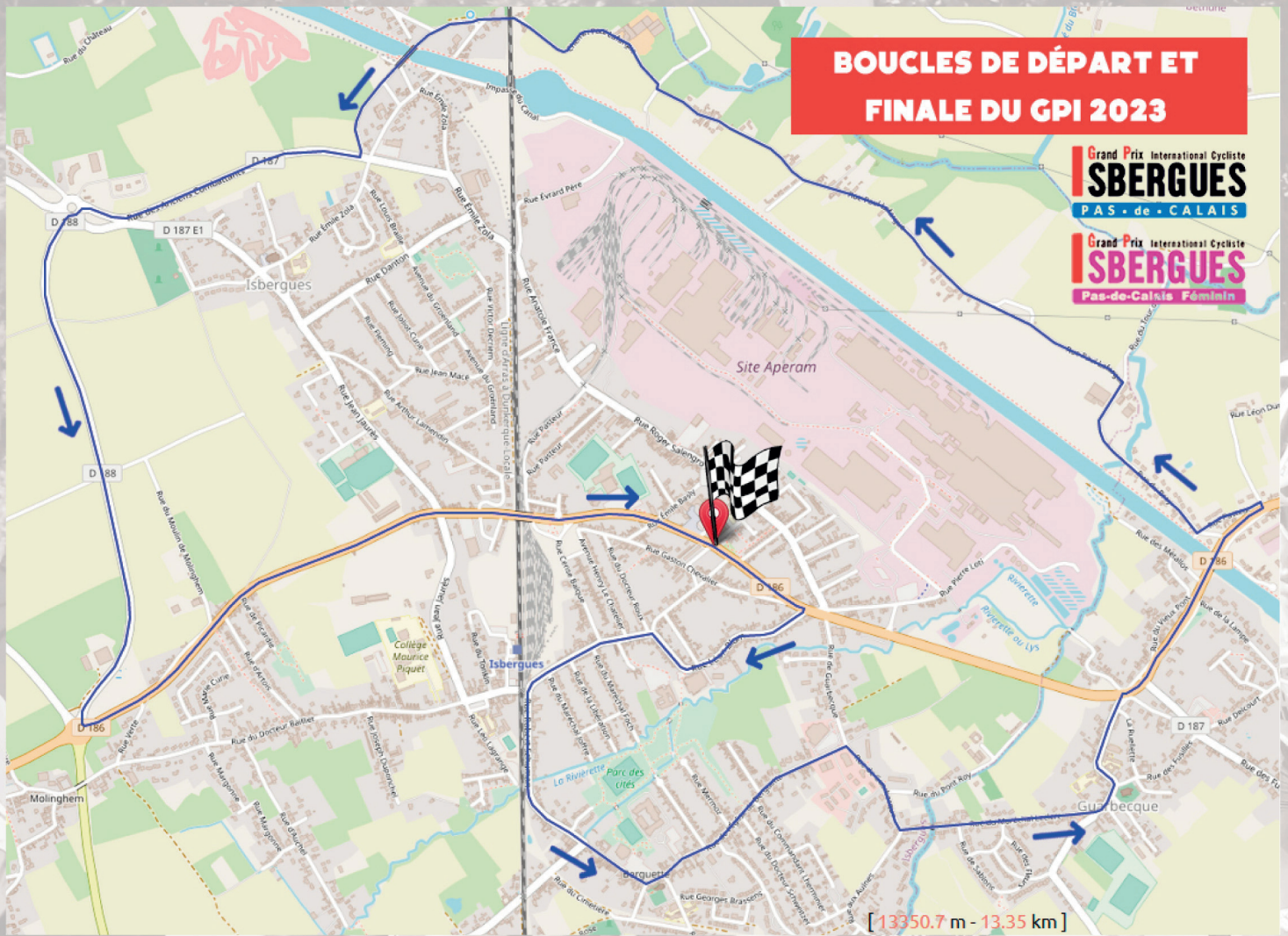


LYON
SPRINT EVOLUTION



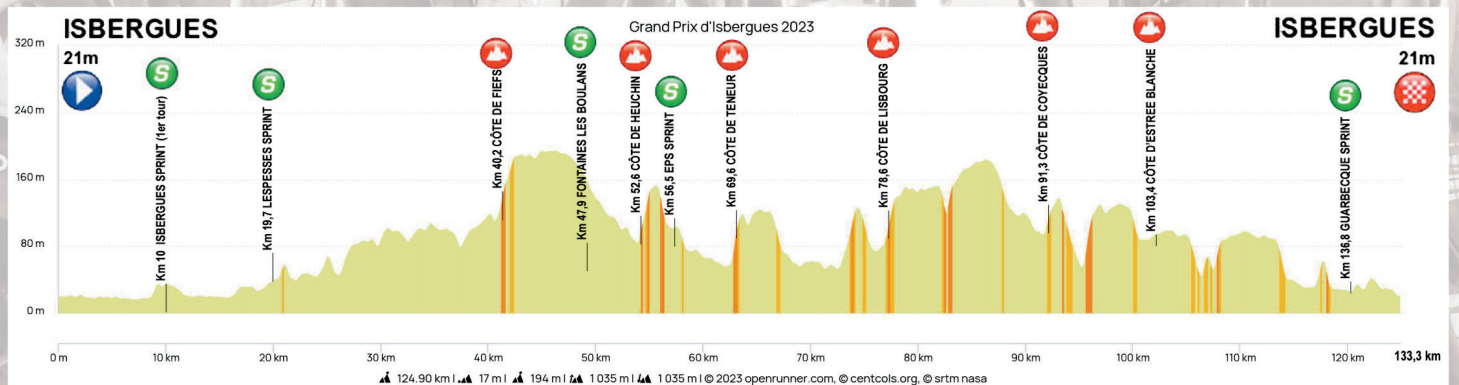
LE CIRCUIT LOCAL

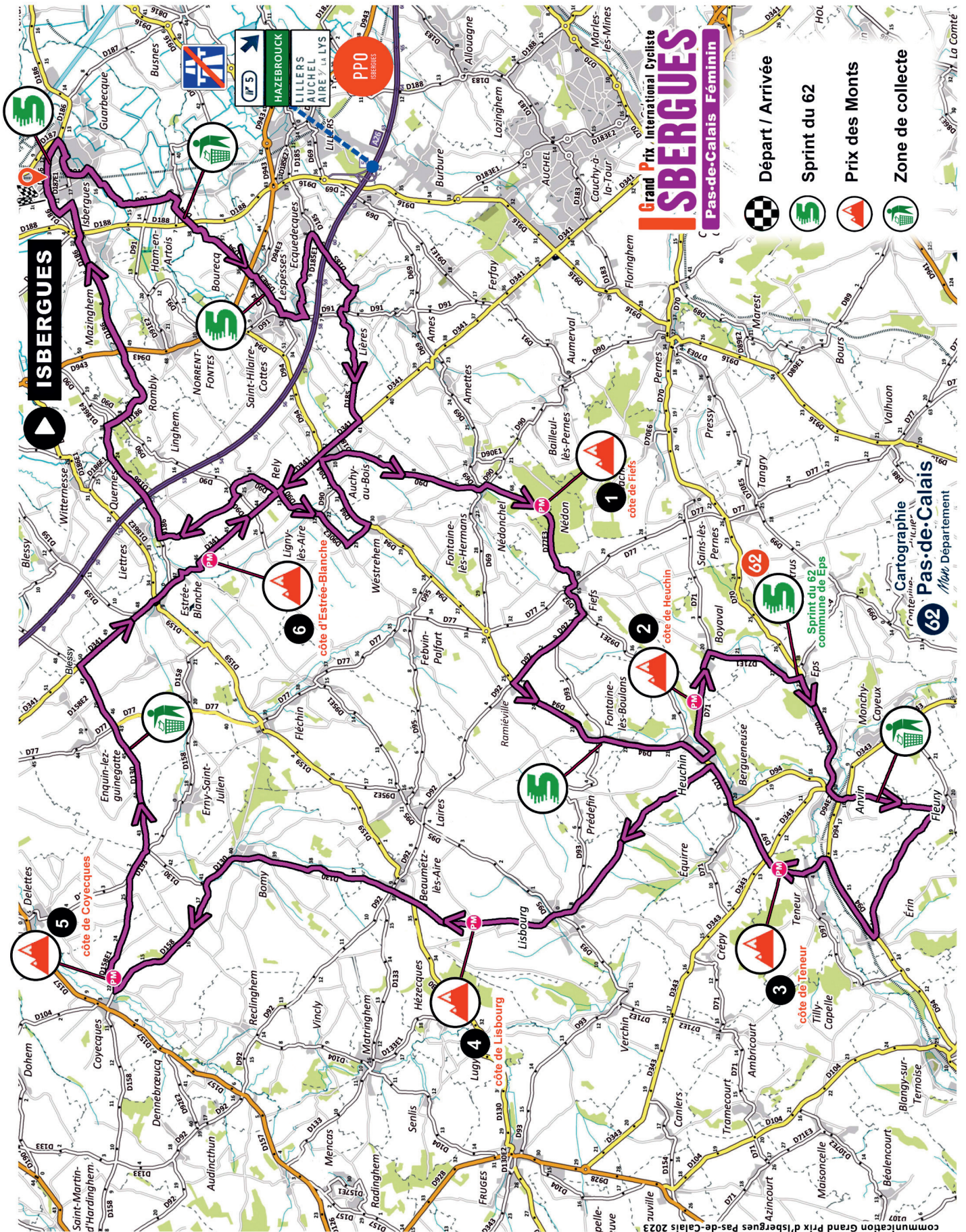
BOUCLES DE DÉPART ET FINALE DU GPI 2023




Départ promenade : 10h40 - Départ réel : 10h45 - Arrivée : 14h21

KMS A PARCOURIR	INDICATIONS	PRECISIONS	ROUTE	Horaire course	
				37 km/h	39 km/h
3	🚦 tout droit	Entre rond point Mont de Cocagne et rond point des Orgues	D188	14h16	14h05
2,1	⚠️ ILOTS DIRECTIONNELS			14h17	14h06
2,1	🚦 ROND-POINT	par la gauche (virage serré)	D186	14h17	14h06
1,7	🚦 tout droit	rue Verte	D186	14h18	14h07
1,5	🚦 tout droit	rue Verte	D186	14h18	14h07
1,4	🚦 tout droit	aux feux tricolores, rue de la victoire	D186	14h19	14h08
0,0	Ligne d'arrivée	🏁 3ème PASSAGE - Fin de la boucle finale - ARRIVEE	🏁	14h21	14h10





ITINERAIRES ET HORAIRES

kms parcourus	kms à parcourir	VILLES	PRECISIONS	43 km/h	45 km/h
-3,3		DEPART PROMENADE route de la victoire sur Ligne d'Arrivée D186		10h40	10h40
0,0	133,3	DEPART REEL (Lancé) Carrefour rue Maréchal Leclerc et rue de Sablons - (2 tours)		10h45	10h45
0,0	133,3	GUARBECCQUE		10h45	10h45
2,1	131,2	ISBERGUES		10h48	10h48
10,0	123,3	Ligne d'Arrivée 1er PASSAGE - Fin du 1er tour		11h01	11h00
10,0	123,3	Prix des Sprints N°1 SPRINT N°1 - ISBERGUES (ligne Arrivée)		11h01	11h00
11,8	121,5	Sortie de la boucles de "DEPART" Début de la boucle des "MONTs"		11h04	11h03
12,1	121,2	PASSAGE A NIVEAU		11h04	11h03
13,4	119,9	HAM EN ARTOIS		11h06	11h05
15,5	117,8	BOURECQ		11h10	11h08
17,5	115,8	ST HILAIRE CÔTTES		11h13	11h11
19,0	114,3	LESPESES		11h15	11h14
19,7	113,6	Prix des Sprints N°2 SPRINT N°2 - LESPESES		11h16	11h15
20,6	112,7	ECQUEDECQUES		11h18	11h16
22,9	110,4	LESPESES-FAUQUENHEM Côte de Fauquenhem		11h22	11h20
23,8	109,5	LIERES		11h23	11h21
26,4	106,9	AUCHY-AU-BOIS		11h27	11h25
28,5	104,8	LIGNY-LES-AIRES		11h31	11h28
31,7	101,6	WESTREHEM		11h36	11h33
33,1	100,2	AUCHY-AU-BOIS		11h38	11h35
36,3	97,0	NEDONCHEL		11h43	11h40
39,6	93,7	NEDON		11h49	11h45
40,2	93,1	Prix des Monts MONT N°1 - Côte de Fiefs		11h50	11h46
41,2	92,1	FIEFS		11h51	11h48
44,9	88,4	FEBVIN-PALFART		11h57	11h54
46,4	86,9	FONTAINES-LES-BOULANS		12h00	11h56
47,9	85,4	Prix des Sprints N°3 SPRINT N°3 - FONTAINES-LES-BOULANS		12h02	11h58
48,8	84,5	HEUCHIN		12h04	12h00
52,6	80,7	Prix des Monts MONT N°2 - Côte de Heuchin - (arbre à gauche)		12h10	12h05
52,6	80,7	BOYVAL		12h10	12h05
54,6	78,7	EPS		12h13	12h09
56,5	76,8	SPRINT du DEPARTEMENT 62 - EPS 		12h16	12h11
58,0	75,3	ANVIN		12h19	12h14
58,0	75,3	ENTREE DANS LA ZONE VERTE		12h19	12h14
59,0	74,3	FIN DE LA ZONE VERTE		12h20	12h15
61,0	72,3	FLEURY		12h23	12h18
63,0	70,3	ERIN		12h27	12h21
66,6	66,7	TENEUR		12h33	12h27
68,0	65,3	PASSAGE A NIVEAU		12h35	12h29
69,6	63,7	Prix des Monts MONT N°3 - Côte de Teneur		12h37	12h32
69,7	63,6	BERGUEUNEUSE		12h38	12h32
71,4	61,9	HEUCHIN		12h40	12h34
74,5	58,8	EQUIRRE		12h45	12h39
75,2	58,1	LISBOURG		12h46	12h40
78,6	54,7	Prix des Monts MONT N°4 - Côte de Lisbourg		12h52	12h45
80,8	52,5	BEAUMETZ-LES-AIRE		12h56	12h49
83,6	49,7	GROEUPPE		13h00	12h53
84,8	48,5	BOMY		13h02	12h55
86,4	46,9	PETIGNY		13h05	12h57
88,2	45,1	COYECQUES		13h08	13h00
91,3	42,0	Prix des Monts MONT N°5 - Côte de Coyecques		13h13	13h05
92,3	41,0	DELETTES		13h14	13h07
93,9	39,4	ERNY-SAINT-JULIEN		13h17	13h09
94,2	39,1	ENQUIN-LES-GUINEGATTE		13h17	13h09
97,9	35,4	ENTREE DANS LA ZONE VERTE		13h23	13h15
98,9	34,4	FIN DE LA ZONE VERTE		13h25	13h17
98,9	34,4	BLESSY		13h25	13h17
99,4	33,9	ESTREE-BLANCHE		13h26	13h17
103,4	29,9	Prix des Monts MONT N°6 - Côte d'Estree-Blanche		13h32	13h24
103,6	29,7	LIGNY-LES-AIRES		13h33	13h24
103,6	29,7	RELY		13h33	13h24
108,5	24,8	LIETTRES		13h40	13h31
110,2	23,1	QUERNES		13h43	13h34
113,0	20,3	ROMBLY		13h48	13h38
114,3	19,0	MAZINGHEM		13h50	13h40
117,0	16,3	ISBERGUES		13h54	13h45
120,0	13,3	Sortie boucle "des MONTs" Début des boucles "FINALE" (1 tours de 13,3 km)		13h59	13h49
120,0	13,3	Ligne d'Arrivée 2ème PASSAGE		13h59	13h49
123,2	10,1	GUARBECCQUE		14h04	13h54
123,5	9,8	Prix des Sprints SPRINT N°4 - GUARBECCQUE		14h05	13h55
125,4	7,9	ISBERGUES		14h08	13h57
128,7	4,6	Début de zone de collecte N°4		14h13	14h03
129,6	3,7	Fin de zone de collecte N°4		14h15	14h04
133,3	0,0	Ligne d'Arrivée 3ème PASSAGE - Fin de la boucle finale - ARRIVEE		14h21	14h10

LES POINTS DANGEREUX

	KM	Indication
BOUCLE DE DEPART	1,60	VIRAGE EN EPINGLE
	4,00	PLOT EN BÊTON A DROITE (BAS CÔTE)
	4,70	PASSAGE SOUS UN PONT+RETRECISSEMENT (Ht MAX : 2,8m)
	5,00	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT
	6,30	ILOTS DIRECTIONNELS+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)
	7,90	ILOTS DIRECTIONNELS+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)
BOUCLE DES MONTS	12,10	PASSAGE A NIVEAU
	13,40	ILOTS DIRECTIONNELS
	17,10	ILOTS DIRECTIONNELS
	20,00	RETRECISSEMENT DE LA ROUTE
	28,20	ILOTS DIRECTIONNELS
	29,50	ILOTS DIRECTIONNELS
	33,70	RETRECISSEMENT DES DEUX CÔTES
	34,30	RETRECISSEMENT DES DEUX CÔTES
	53,70	VIRAGE SERRE EN BAS DE LA DESCENTE
	56,30	PASSAGE SURELEVE SUR LA ROUTE (DOS D'ANE)

32 POINTS DANGEREUX REPERTORIES

3 PASSAGES A NIVEAU

	KM	Indication
BOUCLE DES MONTS	56,60	PASSAGE SURELEVE SUR LA ROUTE (DOS D'ANE)
	59,10	ILOTS DIRECTIONNELS
	59,40	PASSAGE A NIVEAU
	68,00	PASSAGE A NIVEAU
	68,30	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR UN PONT
	71,30	ILOTS DIRECTIONNELS
	82,10	ILOTS DIRECTIONNELS (SUR LA GAUCHE)
	104,90	ILOTS DIRECTIONNELS (SUR LA GAUCHE APRES LE VIRAGE)
	118,50	ILOTS DIRECTIONNELS+ROND POINT (PAR LES DEUX CÔTES)
	121,50	ILOTS DIRECTIONNELS+ROND POINT (PAR LES DEUX CÔTES)
BOUCLES FINALES	128,60	VIRAGE EN EPINGLE
	131,00	PLOT EN BÊTON A DROITE (BAS CÔTE)
	131,70	PASSAGE SOUS UN PONT+RETRECISSEMENT (Ht MAX : 2,8m)
	132,00	RETRECISSEMENT AU PASSAGE SUR LE PONT
	133,30	ILOTS DIRECTIONNELS+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)
	134,90	ILOTS DIRECTIONNELS+ROND POINT (PAR LA GAUCHE-VIRAGE SERRE)

LES CENTRES HOSPITALIERS



CENTRE
HOSPITALIER 
Région de Saint-Omer

Centre Hospitalier de Saint-Omer
Rue de Blendecques – 62570 HELFAUT
Tél : (+33) 03.21.88.70.00


CENTRE HOSPITALIER
DE BETHUNE

Centre Hospitalier de Béthune
27, rue Delbecque – 62660 BEUVRY
Tél : (+33) 03.21.64.44.44



**Numéros d'appel
d'urgence**
Emergency
telephone numbers

15

SAMU
Service d'Aide Médicale
Urgent
Hospital-operated
ambulance

17

**POLICE
SECOURS**
Police

18

POMPIERS
Fire Brigade

112

Numéro d'appel
d'urgence européen
European emergency
telephone number

Grand Prix International Cycliste
ISBERGUES
Pas-de-Calais Féminin

Siège social à l'hôtel de ville d'Isbergues
5, place Emile Basly
62330 Isbergues
www.gpisbergues.com
Email : contact@gpisbergues.com



Président de l'organisation :
Monsieur Jean-Claude WILLEMS
24, rue Guynemer
62330 Isbergues
Tél : (+33) (0)6.89.06.48.52
Email : jean-claude@wanadoo.com

«La classique Artésienne», seule épreuve cycliste exclusivement professionnelle du département de classe 1.1, le **Grand Prix d'ISBERGUES-Pas-de-Calais** est soumis aux règlements de la Ligue Nationale de Cyclisme et du circuit Europe Tour de l'Union Cycliste Internationale pour laquelle il est classé 1.1.

Le Grand Prix d'ISBERGUES-Pas de Calais s'inscrit dans le calendrier de la 30ème Coupe de France FDJ ELITES 2023, en tant que 16ème épreuve.



Le comité d'organisation remercie l'ensemble des partenaires institutionnels, techniques et financiers sans lesquels il serait impossible de mettre sur pied une telle épreuve et ainsi offrir au public et aux amateurs de sport cycliste ce spectacle gratuit.

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



**Ville
d'Isbergues**



Pas-de-Calais
Mon Département



PARTENAIRES MAJEURS PRIVÉS



PARTENAIRES MEDIAS

